Votre logo ou votre raison sociale

RAPPORT D'INTERVENTION

N° _____

Écrivez seulement ce que vous avez vu ou fait. Rayez une rubrique dont vous n'avez rien à dire : elle n'a pas sa place dans le rapport.

Identification

Client _____

Adresse du client _____

Interlocuteur _____

Objet _____

Adresse du site _____

Endroit précis, quantité _____

Date de l'intervention _____

Référence du devis _____

Conditions d'accès _____

Type ☐ Intervention ☐ Visite ☐ Entretien ☐ Constat

Cadre de l'intervention

La demande, le contrat, le périmètre.

Aléas et déplacements, s'il y en a eu.

Prestations réalisées

Une ligne par type de travaux.

Prestation	Descriptif

Constats et photos

Photos jointes : ☐ Oui, nombre : _____ ☐ Non

Numérotez vos photos et reportez leur numéro sous le constat qu'elles montrent.

Constat 1

Photos n° _____ ☐ Avant ☐ Après

Constat 2

Photos n° _____ ☐ Avant ☐ Après

Constat 3

Photos n° _____ ☐ Avant ☐ Après

Mesures et contrôles

Seulement les valeurs que vous avez relevées.

Point contrôlé	Résultat	Observation

Observations et recommandations

Ce qui reste à surveiller ou à prévoir, sans prix ni délai.

Constat	Recommandation

Réserves : ce qui n'a pas pu être fait ou vu

☐ Aucune, tout a pu être fait ☐ Oui, ci-dessous

Logement fermé, zone inaccessible, pièce manquante.

Conclusion et signature

L'état à votre départ.

Ce rapport est établi sur la base des constats réalisés sur site le _____.

Visa du client, facultatif

Nom : _____

Date : _____

Signature

Pour l'entreprise

Fait à _____, le _____

Nom et qualité : _____

Signature et cachet de l'entreprise

Mentions

Celles qui valent pour tous les métiers, en petit sous la signature. Celles de votre métier sont dans le modèle de votre métier.

_____, SIRET _____.

raison sociale et forme juridique

Identification de l'entreprise. Obligation légale : Article R. 123-237 du code de commerce.

☐ Travaux réalisés en sous-traitance : autoliquidation de la TVA par le preneur. La taxe n'est pas facturée par le sous-traitant.

Autoliquidation de la TVA. Obligation légale : Article 283, 2 nonies du code général des impôts, repris à l'article L. 221-38 du code des impositions sur les biens et services au 1er janvier 2027. À cocher pour des travaux en sous-traitance.

Coordonnées de l'entreprise : _____